

CQP « TECHNICIEN SPORTIF DE BASKETBALL » VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

(À adresser à la Fédération Française de Basketball Pole Formation
117, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS)

NOM – PRENOM :

Cadre réservé à la FFBB

Dossier reçu le :

Dossier complet le :

Décision de recevabilité : favorable défavorable

Date de décision de recevabilité :

Dossier présenté au Jury National du :

Décision du Jury National :

Il ne sera pas délivré de double de ce dossier. Le demandeur est invité à conserver une copie des pièces communiquées. Le dossier sera conservé par la FFBB à l'issue du jury national. Il fera l'objet d'un archivage.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom de Naissance

Nom d'épouse :

Premier Prénom :

Autres prénoms :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays de résidence :

Tel Domicile

Tel. Travail :

Tel. Mobile

Date de naissance : / /

Nationalité : Française Ressortissant européen Autre

Commune de Naissance Département de Naissance

Ou Pays de Naissance

Dernier emploi occupé (ou dernière fonction) :

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Exercez-vous une activité de bénévole dans une association? oui non

Vous êtes actuellement :

1 – En situation d'emploi :

CDI

CDD

Interim

Travailleur indépendant

artisan

profession libérale

Fonctionnaire

Militaire

contrat aidé

contrat en alternance

2 – En situation d'inactivité

3 – En recherche d'emploi

inscrit à Pole Emploi ? oui non

Etes vous allocataire de l'assurance chômage (ARE) ? oui non

Etes-vous allocataire du RMI ? oui non

Etes vous reconnu travailleur handicapé ? oui non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE NIVEAU DE FORMATION

(cochez les cases qui correspondent à votre situation)

Dernière classe suivie :

A - Primaire ou 6ème, 5ème, 4ème du collège

B - 3ème ou première année de CAP ou BEP

C - 2nde, 1ère de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou de BEP

Terminale

D - 1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS, ou équivalent

E - 2ème ou 3ème cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent

Diplôme le plus élevé obtenu :

- A - Aucun diplôme
- B - Certificat d'étude primaire (CEP)
- C - Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent
- D - CAP, BEP ou autre certification de même niveau
- E - Baccalauréat général, technologique, professionnel, ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV
- F - DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III
- G - Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise)
- H - Diplôme de niveau I : master, titre d'ingénieur diplômé (ou DESS , DEA)

Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle ? OUI -
NON

Si oui, lequel ? :.....

Les informations mentionnées sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé destiné à la gestion du dossier. Conformément à l'article 27 de la loi n°78 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de vérification que vous pouvez exercer auprès de la FFBB formation@ffbb.com

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE

1. Pour justifier de votre identité, vous fournirez :

- une photocopie recto verso de votre carte d'identité ;
- ou une photocopie de votre passeport ;
- ou une photocopie de votre titre de séjour.

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous fournirez :

- soit une attestation signée de votre employeur ;
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.

Vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément ou à la place.

Pour vos activités bénévoles, vous fournirez :

- une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature.

Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos activités non salariées (libérales), vous fournirez :

- l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

Ce dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

1) Une lettre de motivation expliquant votre démarche de VAE

La forme est libre mais elle doit être obligatoirement signée. Le nom et le prénom du demandeur doivent apparaître clairement, ainsi que la date.

2) Le diplôme de secourisme : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1).

3) Une attestation de pratique du basket-ball en tant que joueur de 100 heures, signée par le représentant / responsable / président de la structure.

La forme est libre mais il convient de fournir à la FFBB un document original (pas de photocopie ni de document scanné). L'attestation doit reprendre les clubs dans lesquels a évolué le demandeur et chaque responsable de club doit signer le document.

4) Une attestation d'une expérience d'encadrement de 200 heures, signée par le représentant / responsable / président de la structure.

La forme est libre mais il convient de fournir à la FFBB un document original (pas de photocopie ni de document scanné). Ce document doit décrire, par structure ou club, les fonctions occupées accompagnées du volume horaire. Dans l'hypothèse où le demandeur

a exercé dans différentes structures, il devra fournir une attestation pour chaque structure, signée du responsable légal de la structure.

5) Justifier des compétences :

- a. Animer des séances de basketball et adapter les situations d'apprentissages au regard des publics,
- b. Initier aux techniques de base du basketball (tir, tenue et conduite de balle, passes, ...),
- c. Maîtriser les particularités du règlement en fonction des catégories,
- d. Arbitrer une situation de jeu,
- e. Faire la promotion des activités proposées par la structure

La présentation du Diplôme fédéral d'initiateur permet de justifier de ces compétences. Si le candidat n'est pas titulaire de ce diplôme, il devra rédiger un document attestant ses compétences dans les différentes catégories précitées, en s'appuyant sur son expérience d'entraîneur et en présentant tout document permettant d'attester de ces compétences (diplômes, attestations de formations, attestations d'employeur, fiche de poste...).

6) Une attestation d'une expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP, d'au moins 3 ans et 600 heures au sein d'une structure sportive, signée par le représentant / responsable / président de la structure (annexe 3)

Ce document, comme le dossier type, est un élément très important qui permettra à la commission d'évaluation de la FFBB et au jury national de connaître avec précision les fonctions exercées qui conduisent le demandeur à présenter une demande d'obtention du CQP.TSRBB par la VAE.

Insuffisamment détaillé, il ne permettra pas au jury de connaître avec précision votre parcours professionnel. Il vous est donc demandé de décrire avec le plus de détail, en communiquant à l'appui tout document (fiche de poste, contrat de travail, lettre de mission, organigramme) permettant de justifier des missions exercées dans les différentes structures.

Ces missions doivent être en lien avec les missions dévolues aux titulaires du CQP.TSRBB. Elles doivent être détaillées par saison sportive et à chaque fois attestée par le responsable légal de la structure.

C'est un travail important de compilation de documents. Le volume horaire de chaque mission doit également être détaillé.

7) Un document écrit, contenant la description de deux situations d'encadrement pour chaque UC que le demandeur a mis en œuvre :

Rappel :

- a. UC1 : être capable d'encadrer et former un joueur ;
- b. UC2 : être capable d'accueillir et d'animer dans une structure en sécurité ;
- c. UC3 : EC de connaître la réglementation et l'administration du Basket-ball en France.

Ces documents doivent être rédigés sur un support papier, éventuellement agrémentés de schémas explicatifs, et complétés avec tous les documents nécessaires (cahier d'entraînement, séances préparées, bilans de séances, etc...), et doivent être le plus explicites possible afin que le jury puisse clairement apprécier les compétences du candidat.

8) Une enveloppe au format A4 à votre adresse et affranchie

Cette enveloppe permettra à la FFBB de vous adresser directement la décision du jury national ou votre dossier si toutefois il était incomplet.

Dans cette expérience, quelles sont vos pratiques en rapport avec :

Activité 1 : Accueillir les joueurs et apprécier le potentiel d'une équipe (ou des équipes) :

Volume horaire :

Activité 2 : Encadrer les sportifs et manager l'équipe en compétition :

Volume horaire :

Activité 3 : Analyser les objectifs de la structure pour les équipes dont il a la charge :

Volume horaire :

Dans cette expérience, avez-vous eu d'autres pratiques en lien avec le diplôme que vous sollicitez ?

Date et Signature du demandeur* :
(Nom-Prénom)

Date et Signature du responsable légal de la structure :
(Nom-Prénom et Cachet de la structure)

* Certifie sincère l'exactitude des renseignements apportés et autorise la FFBB à vérifier les informations concernant mes expériences scolaires ou professionnelles pour l'étude de ce dossier.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),.....

Déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif de BasketBall » constitue l'unique demande pour ce certificat pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter d'autre candidature à la validation des acquis de l'expérience pour le CQP.TSBB pour la présente année civile.

Fait à.....

Le.....

Signature du candidat



ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

A remplir par le candidat

Madame Monsieur

Nom de Naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande de validation des acquis de l'expérience en date du :

Votre dossier est enregistré par mes services dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Il fait actuellement l'objet d'une étude de recevabilité.

La décision de recevabilité ou de non-recevabilité de votre demande vous sera adressée dans un délai de 2 mois au plus à compter de l'accusé de réception.

Matthieu SOUCHOIS
Directeur du Pole Formation

Fédération Française de Basketball
Pole Formation
Service de la formation des Techniciens
117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris Cédex 13

VADEMECUM DE LA DEMANDE DE VAE

Le Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif de BasketBall » peut être obtenu par la Valorisation des Acquis de l'Expérience.

L'objet du présent vade-mecum est d'accompagner le demandeur dans la constitution de son dossier. Seule la Fédération Française de BasketBall est habilitée à instruire les demandes d'obtention du CQP.TSBB par la voie de la V.A.E.

Les dossiers, **accompagnés des pièces nécessaires**, sont à adresser à :

Fédération Française de BasketBall
Pole Formation – DTBN
117 rue du château des rentiers
75013 PARIS

Il est précisé qu'un seul dossier de VAE ne peut être déposé dans l'année civile par personne. Cela s'entend dès lors que le dossier déposé est complet et peut être instruit en vue de le présenter au jury national.

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur en indiquant qu'il n'est pas recevable et en l'invitant à le compléter.

Les articles du règlement du CQP.TSBB relatifs à la VAE sont rappelés en annexe 1.

I – LA DEMANDE

La demande de VAE se fait au travers d'un dossier à télécharger sur le site internet de la FFBB à l'adresse <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>

Ce dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

Une lettre de motivation expliquant votre démarche de VAE

La forme est libre mais elle doit être obligatoirement signée. Le nom et le prénom du demandeur doivent apparaître clairement, ainsi que la date.

Le diplôme de secourisme : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1).

Une attestation de pratique du basket-ball en tant que joueur de 100 heures, signée par le représentant / responsable / président de la structure.

La forme est libre mais il convient de fournir à la FFBB un document original (pas de photocopie ni de document scanné). L'attestation doit reprendre les clubs dans lesquels a évolué le demandeur et chaque responsable de club doit signer le document.

Une attestation d'une expérience d'encadrement de 200 heures, signée par le représentant / responsable / président de la structure.

La forme est libre mais il convient de fournir à la FFBB un document original (pas de photocopie ni de document scanné). Ce document doit décrire, par structure ou club, les fonctions occupées **accompagnées du volume horaire**. Dans l'hypothèse où le demandeur a exercé dans différentes structures, il devra fournir une attestation pour chaque structure, signée du responsable légal de la structure.

Justifier des compétences :

- a. Animer des séances de basketball et adapter les situation d'apprentissages au regard des publics,
- b. Initier aux techniques de base du basketball (tir, tenue et conduite de balle, passes, ...),
- c. Maitriser les particularités du règlement en fonction des catégories,
- d. Arbitrer une situation de jeu,
- e. Faire la promotion des activités proposées par la structure

La présentation du Diplôme fédéral d'initiateur permet de justifier de ces compétences. Si le candidat n'est pas titulaire de ce diplôme, il devra rédiger un document attestant ses compétences dans les différentes catégories précitées, en s'appuyant sur son expérience d'entraîneur et en présentant tout document permettant d'attester de ces compétences (diplômes, attestations de formations, attestations d'employeur, fiche de poste...).

Une attestation d'une expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP, d'au moins 3 ans et 600 heures au sein d'une structure sportive, signée par le représentant / responsable / président de la structure (annexe 3)

Ce document, comme le dossier type, est un élément très important qui permettra à la commission d'évaluation de la FFBB et au jury national de connaître avec précision les fonctions exercées qui conduisent le demandeur à présenter une demande d'obtention du CQP.TSBB par la VAE.

Insuffisamment détaillé, il ne permettra pas au jury de connaître avec précision votre parcours professionnel. Il vous est donc demandé de décrire avec le plus de détail, en communiquant à l'appui tout document (fiche de poste, contrat de travail, lettre de mission, organigramme) permettant de justifier des missions exercées dans les différentes structures.

Ces missions doivent être en lien avec les missions dévolues aux titulaires du CQP.TSBB. Elles doivent être détaillées par saison sportive et à chaque fois attestée par le responsable légal de la structure.

C'est un travail important de compilation de documents. Le volume horaire de chaque mission doit également être détaillé.

Un document écrit, contenant la description de deux situations d'encadrement pour chaque UC que le demandeur a mis en œuvre :

Rappel :

- f. UC1 : être capable d'encadrer et former un joueur ;
- g. UC2 : être capable d'accueillir et d'animer dans une structure en sécurité ;
- h. UC3 : EC de connaître la réglementation et l'administration du Basket-ball en France.

Ces documents doivent être rédigés sur un support papier, éventuellement agrémentés de schémas explicatifs, et complétés avec tous les documents nécessaires (cahier d'entraînement, séances préparées, bilans de séances, etc...), et doivent être le plus explicites possible afin que le jury puisse clairement apprécier les compétences du candidat.

Une enveloppe au format A4 à votre adresse.

Cette enveloppe permettra à la FFBB de vous adresser directement la décision du jury national ou votre dossier si toutefois il était incomplet.

II – INSTRUCTION DE LA DEMANDE

A réception du dossier, la FFBB vérifie la composition du dossier. Le dossier est recevable à la double condition :

- le dossier déposé doit être complet,
- et **le demandeur doit pouvoir justifier d'au moins 3 ans et 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP.**

La recevabilité du dossier n'entraîne pas l'obtention du CQP.TSBB pour le demandeur.

Lorsque le dossier est recevable, la commission d'évaluation analyse le dossier, l'expérience du demandeur, les pièces présentées, les situations d'entraînement décrite en vue de faire une proposition au Jury National, souverain.

Le jury national pourra demander à recevoir le demandeur en entretien afin d'obtenir un complément d'informations sur les activités décrites par le candidat dans son dossier.

ANNEXE 1 : REGLEMENT CQP.TSBB – EXTRAITS RELATIFS A LA VAE

Article 5 – Exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au CQP de Technicien Sportif de BasketBall doit répondre aux exigences suivantes :

- être titulaire du diplôme de secourisme suivant : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1),
- attester d'une pratique du basket-ball de 100h.
- justifier d'une expérience d'encadrement de 200 heures attestée par le représentant / responsable de la structure,
- justifier des compétences décrites ci-dessous :
 - animer des séances de basketball et adapter les situations d'apprentissages au regard des publics
 - initier aux techniques de base du basketball (tir, tenue et conduite de balle, passes,...)
 - maîtriser les particularités du règlement en fonction des catégories
 - arbitrer une situation de jeu
 - faire la promotion des activités proposées par la structure

Le brevet fédéral **Initiateur** délivré par la Fédération Française de Basket-ball permet d'attester des exigences préalables à l'entrée en formation.

Article 6 – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 3 ans et 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP peuvent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de l'organisme délégataire. Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le CQP de Technicien Sportif de BasketBall. Tout ou partie des blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

Article 8 – Conditions d'instruction des demandes de validations

Les dossiers de demande de validation sont disponibles auprès de la FFBB (Pole Formation) sur le site www.ffbb.com

Les demandes de validation pour le CQP de Technicien Sportif de BasketBall sont adressées à la Fédération Française de BasketBall /Pole formation/ formation des entraîneurs/DTBN selon le modèle correspondant figurant en annexe 8 pour la VAE et 7 pour les autres demandes.

Préalablement à l'instruction des dossiers par le jury, la FFBB vérifie la recevabilité de la demande. Les demandes sont instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatives. Le président du jury vérifie que le candidat répond aux exigences stipulées à l'article 5.

Pour la VAE, l'évaluation est faite à partir du dossier de demande de validation complété par le candidat. Il retrace, d'une part, les parcours professionnel et sportif du candidat et, d'autre part, son activité d'encadrement en BasketBall. Le candidat précise les motivations de sa demande d'équivalence et **décrit par écrit 2 situations d'encadrement pour chaque UC** qu'il a mis en œuvre. Le jury pourra demander à recevoir le candidat en entretien afin d'obtenir un complément d'informations sur les activités décrites par le candidat dans son dossier.

En cas de validation partielle, le jury doit indiquer par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 5 ans à compter de la notification de la décision du jury.

ANNEXE 2 REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'ACTIVITE ACCESSOIRE CONDUITE PAR LE TITULAIRE DU CQP TECHNICIEN SPORTIF DE BASKETBALL

Les compétences du titulaire du CQP Technicien Sportif de Basket-Ball peuvent se scinder en trois domaines, distincts pour les besoins de l'évaluation mais en constante interaction lors de l'exercice professionnel.

Nomenclature : UCC signifie « Unité de Compétences Capitalisable » ; OTI signifie « objectif Terminal d'Intégration » ; OI signifie « Objectif Intermédiaire » ; EC signifie « Etre Capable »

UC1 OTI EC d'encadrer et de former un joueur

- **OI 1-1 EC DE MAITRISER LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT**
 - OI 1-1-1 EC de mettre en place des jeux adaptés
 - OI 1-1-2 EC de construire une situation d'entraînement
 - OI 1-1-3 EC de faire évoluer les situations d'entraînement
 - OI 1-1-4 EC de programmer les situations d'entraînement
- **OI 1-2 EC D'APPRENDRE, DE PERFECTIONNER ET DE MAITRISER LES FONDAMENTAUX INDIVIDUELS**
 - OI 1-2-1 EC d'organiser l'apprentissage des fondamentaux individuels
 - OI 1-2-2 EC de perfectionner les fondamentaux individuels
 - OI 1-2-3 EC de maîtriser les fondamentaux individuels
 - OI 1-2-4 EC d'adapter les fondamentaux au poste de jeu
- **OI 1-3 EC DE MAITRISER LE JEU A EFFECTIF REDUIT**
 - OI 1-3-1 EC de perfectionner le jeu du 1 contre 1 au jeu à 3
 - OI 1-3-2 EC de maîtriser le jeu en 1c 1, le jeu à 2 et le jeu à 3
 - OI 1-3-3 EC de développer le jeu à 2 et le jeu à 3
- **OI 1-4 EC DE MAITRISER LE JEU EN 5 c 5**
 - OI 1-4-1 EC de faire découvrir le jeu aux jeunes joueurs
 - OI 1-4-2 EC de perfectionner le jeu collectif
 - OI 1-4-3 EC de maîtriser certaines phases du jeu collectif
 - OI 1-4-4 EC de maîtriser le jeu collectif
- **OI 1-5 EC DE DEVELOPPER LES QUALITES PHYSIQUE DU JOUEUR**
 - OI 1-5-1 Connaître le développement physique des pratiquants
 - OI 1-5-2 EC de prendre en compte les paramètres de l'entraînement physique
- **OI 1-6 EC D'OBSERVER et ARBITRER**
 - OI 1-6-1 EC d'observer et d'évaluer, le joueur, le jeu, la séance
 - OI 1-6-2 EC d'arbitrer
 - OI 1-6-3 EC d'utiliser les outils d'analyse et d'évaluation (Statistiques, vidéo)
- **OI 1-7 EC DE COMMUNIQUER EN SITUATION**
 - OI 1-7-1 EC de diriger des situations, d'intervenir pendant le déroulement de l'entraînement et de la compétition
 - OI 1-7-2 Connaître et prendre en compte les aspects psychologiques de l'entraînement et de la compétition

UC 2 OTI 1 EC d'accueillir, d'animer dans une structure en sécurité

- **OI 2-1 EC ORGANISER ACCUEILLIR ET CONDUIRE UNE EQUIPE EN COMPETITION**
 - OI 2-1-1 EC d'organiser l'accueil des adhérents et des parents
 - OI 2-1-2 EC d'organiser la compétition au sein du club
 - OI 2-1-3 EC de développer le rôle du sociétaire : les différentes fonctions au sein du club
- **OI 2-2 EC D'ENCADRER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SECURITE ET DE RESPONSABILITE**
 - OI 2.2.1: EC de maîtriser les comportements à observer et les gestes à effectuer en cas d'incident ou d'accident sur le terrain ou à ses abords
 - OI 2-2-2 Connaître les principes de la diététique sportive
 - OI 2-2-3 Connaître la dimension légale de la responsabilité de l'entraîneur
- **OI 2-3 MILIEU ENVIRONNANT**
 - OI 2-3-1 Connaître l'environnement du mini-basket
 - OI 2-3-2 Connaître les opérations fédérales en matière de développement
 - OI 2-3-3 Connaître les publics particuliers

UC 3 OTI : EC de connaître la réglementation et l'administration du Basket-ball en France

- OI 3-1-1 EC d'assurer les fonctions d'officiels
- OI 3-1-2 Connaître le fonctionnement de la fédération et de ses organes déconcentrés
- OI 3-1-3 Connaître l'histoire du basket en France et dans le monde
- OI 3-1-4 Connaître les principes de détection et les filières de formation